Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260320-2026023-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490

Séance du 20 Mars 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2026

Date de la convocation : 05 mars 2026 Date d'affichage : 05 mars 2026	**Nombre de membres en exercice** : 19 **Nombre de présents** : 19 **Nombre de votants** : 19
L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 H 15, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de l'ancienne école sous la présidence de madame Isabelle LAVASTRE.	**Présents :** Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, Mme CHALMEL, Mr GRELIER, Mme RUFFAULT, Mr FERRIERES, adjoints, Mmes DROILLARD, ESNAULT, BOUDEHEN, LAVRILLOUX, KARP, MAHIEU, CAUQUIL, Mrs VINCENT, MESLE, RIBOUCHON, JOUIN, BOULMER, LOUAPRE, ROUSSELON, Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Bérangère CAUQUIL	**Absents** : **Absents excusés :** **Pouvoir** :

➢ 2026-023/ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE DE GAHARD

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin de secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chaque liste, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée. Liste Annick CHALMEL.

Premier tour de scrutin

Il a été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
A déduire : Bulletins blancs ou nuls :	02
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	9

A obtenu : LISTE Annick CHALMEL : 17 voix

La liste conduite par Annick CHALMEL ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats suivants :

- **Madame Annick CHALMEL.**
- **Monsieur Stéphane GRELIER.**
- **Madame Lucie RUFFAULT.**
- **Monsieur Vincent FERRIERES**

- ✓ Madame Annick CHALMEL sera déléguée aux fonctions suivantes : Urbanisme, Finances , Agriculture et environnement.
- ✓ Monsieur Stéphane GRELIER sera délégué aux fonctions suivantes : Voirie Communale, Bâtiments communaux, Réseaux, et Sécurité.
- ✓ Madame Lucie RUFFAULT sera déléguée aux fonctions suivantes : Vie associative, Sport, Culture, Citoyenneté, vie Economique, gestion du cimetière.
- ✓ Monsieur Vincent FERRIERES sera délégué aux fonctions suivantes : Enfance/Jeunesse, Communication et Ressources Humaines.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260320-2026023-DE

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
David DUGUEPEROUX